



L'Echo de Minversheim

Bulletin d'information de la commune

N°68- Mars 2016 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2016

Taux d'imposition des 3 taxes locales et de la CFE.

Le Conseil Municipal décide de **maintenir les taux d'imposition** comme suit :

Taxe d'habitation :	14,50 %
Taxe foncière sur les p. bâties :	9,87 %
Taxe foncière sur les p. non bâties :	48,23 %
Contribution financière des entreprises :	15,70 %

Biens communaux : locations

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux pour le fermage comme suit :

- Catégorie AL : 2,40 €/are
- Catégorie A : 2,10 €/are
- Catégorie B : 1,88 €/are
- Catégorie C : 1,46 €/are
- Catégorie D : 0,94 €/are
- Catégorie E : 0,52 €/are

Fixation de la redevance « assainissement » pour l'assainissement communal

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'assainissement comme suit :

- part fixe : 35,00 € par an
- 0,46 €/m³, pour une première tranche semestrielle allant de 0 à 250 m³
- 0,17 €/m³, pour la tranche semestrielle dépassant les 250 m³.

Fixation de la redevance « SICTEU » pour l'assainissement intercommunal

La commune de Minversheim est raccordée à la station d'épuration de Mommenheim gérée par le SDEA. Celui-ci calcule la participation des communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement sur la base de **67,10 € TTC par an et par habitant**.

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance pour l'assainissement intercommunal à **48,00 € TTC par an et par habitant**.

Fixation du montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

Par délibération du 25 juin 2012, le Conseil Municipal a instauré la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} juillet 2012 ainsi que les modalités d'application.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour 2016 les tarifs fixés en 2012, à savoir :

Article 1^{er} : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

- Maison individuelle ou 1 logement : **1 500 €**
- Adjonction d'un ou plusieurs logements à un ou des logements existants : **20 €/m²** de surface taxable ajoutée jusqu'à 75 m² maximum
- Immeuble collectif : **20 €/m²** de surface taxable par logement jusqu'à 75 m² maximum.

Article 2 : Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PAC "assimilés domestiques")

- Par immeuble ou établissement : **1 500 €**
- Adjonction d'une surface d'exploitation supplémentaire : **15 €/m²** de surface de plancher

Budgets primitifs 2016

Commune

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	490 600,00 €	801 900,00 €
Dépenses	490 600,00 €	801 900,00 €

Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	82 530,00 €	49 680,00 €
Dépenses	82 530,00 €	49 680,00 €

Motion de soutien au régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Le Conseil Municipal a décidé de témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Demande de subvention CARITAS Antenne de HOCHFELDEN

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à l'Antenne CARITAS de Hochfelden.

Mission d'assistance technique pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole

Le Conseil Municipal décide de confier la mission d'assistance technique pour les travaux de mise aux normes PMR du bâtiment Mairie-Ecole à l'entreprise DEKRA sise 5 rue Alfred Kastler à Ostwald, pour un montant estimé à 3 965 € HT pour la totalité de leur mission qui se résume en la vérification des points ci-dessous :

- solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables
- sécurité des personnes dans les ERP et le SIGH
- accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- vérification après les travaux soumis à permis de construire et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées.

Mise en place d'une balançoire à bascule à la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de bétonnage de la fondation nécessaire à la pose de la balançoire à bascule à l'entreprise Stark de Minversheim, pour un montant d'environ 197,50 € HT.

Divers

Nouveaux arrivants

Mme Nicole DAHL au 86 rue de l'Eglise.

Qu'elle soit la bienvenue dans notre commune !



Passage à la télévision Haute définition

Le 5 avril 2016 la télévision numérique terrestre (TNT) passera à la Haute Définition (HD) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela concerne les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau.

Ce passage à la TNT HD permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'une meilleure qualité d'image car la totalité des 25 chaînes gratuites de la TNT seront alors diffusées en HD.

Ce passage implique une double démarche : d'abord, une **vérification préalable** et au besoin une adaptation de son matériel (le coût d'acquisition d'un adaptateur TNT HD est d'environ 25€) ; puis le 5 avril un **réglage** de son téléviseur (recherche des chaînes à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur).

Pour un complément d'information ou un diagnostic des équipements vous pouvez consulter le site www.recevoirlatnt.fr



Deux aides peuvent être attribuées aux personnes qui reçoivent la télévision exclusivement par antenne râteau :

- une aide financière pour les personnes exonérées de la contribution audiovisuelle d'un montant de 25 €
- une assistance de proximité par l'intermédiaire du facteur pour les personnes de + de 70 ans pour leur permettre de brancher leur adaptateur TNT HD. Pour cela il suffit de prendre rdv au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Pour toute question relative au passage en haute définition ou aux différentes aides accordées aux publics les plus fragiles vous pouvez également joindre le 0970 818 818.

Travaux d'Aménagement de la rue Principale 3^{ème} tranche

Les travaux d'aménagement de la rue Principale 3^{ème} tranche démarreront **le 18 avril 2016** pour une durée de 10 semaines.

La route sera barrée de 9h à 16h du lundi au vendredi et la circulation se fera en alternance en dehors de ce créneau horaire.

Fermeture complète de la route entre le 6 et le 10 juin 2016 (pose des enrobés)

Pour accéder à Mommenheim, une déviation passant par Wittersheim sera mise en place.



Sportif à l'honneur

Lors des interligues de Handball où l'Alsace se classe 2^{ème} derrière la ligue du Lyonnais, Aymeric Zaepfel a été détecté et retenu, tout comme deux autres Alsaciens, pour participer à un regroupement national qui aura lieu du 04 au 08 avril 2016 à Belfort.

Ce stage, qui réunit les 64 meilleurs joueurs de France nés en 2001, leur permettra d'intégrer l'Equipe de France de cette catégorie pour un stage cet été.



Aymeric Zaepfel, licencié au
Hochfelden Dettwiller Handball


Prochain rattrapage de collecte des ordures

Le lundi 16 mai 2016 étant un jour férié, la collecte des ordures ménagères aura lieu le mercredi 18 mai 2016. Merci de sortir vos poubelles la veille au soir.

Pacte Social Local

L'enquête réalisée en ce moment à Minversheim par le Conseil Départemental auprès des personnes âgées de 70 ans et plus suit son cours. De nombreuses personnes ont déjà été contactées et les résultats sont encourageants.

Merci à vous tous pour l'accueil que vous avez réservé aux bénévoles !



A noter sur
votre agenda

L'ASCLM organise le 1er Mai 2016 un vide grenier, sa traditionnelle marche (dans la campagne environnante du village) et un tournoi de pétanque. A midi, les bénévoles de l'ASCLM seront heureux de vous mitonner un repas à la salle.

Une petite restauration est prévue tout au long de la journée.

 N'hésitez pas à vous inscrire !

Pour tous renseignements merci de téléphoner au 06.09.72.75.46

Après midi récréatives organisées par l'ASCLM

Sortie Papoo's le 2 décembre 2015 pour les enfants nés entre 2009 et 2012.



Spectacle de magie et galette des rois le 6 janvier 2016 pour les enfants nés de 2005 à 2008



Incivilités

Les incivilités reprennent à Minversheim, de nombreuses dégradations ont été commises à la salle polyvalente, sur le terrain de foot, à proximité du terrain de pétanque, ainsi que devant la mairie.

Des dépôts sauvages d'ordures ménages ont également été constatés.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie pour l'ensemble de ces faits et l'enquête est en cours.

Parents, merci d'informer vos enfants et de veiller à ce qu'ils adoptent une attitude civique en respectant les infrastructures existantes.



Des dégradations ont également été observées dans des cultures privées de céréales sur le koppenberg. Pour rappel ce ne sont pas des étendues d'herbes même si cela y ressemble !

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18


Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. **Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.**



**Fermeture du
secrétariat de mairie
du 12 au 15 avril 2016
inclus**